

Prévention des conflits: intégration régionale et coopération, prévention à court terme

2001/2182(COS) - 13/12/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Joost LAGENDIJK (Verts/ALE, NL) sur la prévention des conflits, le Parlement européen s'est largement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la plénière a apporté quelques modifications au rapport adopté en commission en insistant sur les points suivants: - l'approche globale en matière de construction de la paix doit également inclure d'autres dimensions, notamment la fin de la lutte pour le contrôle du commerce des matières premières, notamment du diamant et l'octroi de pouvoirs aux femmes; - une approche spécifique concernant les ONG devrait être prévue : certaines d'entre elles devraient apporter leur propre contribution scientifique et sociétale à la prévention des conflits, avec l'appui de la Commission en cas de besoin. De manière générale, le Parlement européen souligne la nécessité d'accroître la sensibilisation à la prévention des conflits et de former en conséquence le personnel de la Commission, à Bruxelles et au sein des délégations. Il s'agit aussi d'accorder une attention soutenue à la formation de moniteurs et de médiateurs spécialisés dans la transformation des conflits et de constituer des bases de données pour pouvoir faire appel à ces professionnels en cas de besoin. Les parlementaires estiment enfin que la création d'une "unité non militaire de réaction rapide" serait appropriée.